



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET :

Autorisation à signer une convention avec la poste :

Mise à disposition du parking de la poste – rue Brunel

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mme. Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER
M Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient absents :

M. Sylvain PASTORELLO
Mme Laure CHENU

**AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA POSTE :
MISE A DISPOSITION DU PARKING DE LA POSTE – RUE BRUNEL**

Madame le Maire informe l’assemblée que dans le cadre du projet de « redynamisation du centre-ville et de ses rues commerçantes », des travaux sont prévus en 2021 et 2022.

Au cours de ces derniers, les places de stationnements actuels seront remises aux normes, et par conséquent, parfois indisponibles en partie et ce, en fonction des zones et phasages de travaux.

Pour limiter la gêne aux publics, riverains et clientèles des commerçants, un partenariat va être envisagé avec le Groupe La POSTE, afin que son parking situé rue de Brunel, soit ouvert à tous.

Un pré-accord ayant été trouvé avec La POSTE, il est nécessaire de prévoir une convention de partenariat entre les parties.

Les clauses de base seront :

- La gratuité de la mise à disposition du parking de La Poste à la commune ;
- En contrepartie, ce parking serait rénové au frais de la Ville dans le cadre du projet « centre-ville » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l’importance de maintenir un nombre de places de stationnement suffisant pendant les travaux du centre-ville, notamment pour la clientèle des commerces de proximité,

CONSIDERANT l'avis des Commissions « Finances » et « Aménagement-Travaux ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la future convention par décision du Maire, ainsi que tout avenant et acte y afférent.
- **DIT** que cette convention sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

